

# Cadastre hydraulique du canton de Vaud

## Fiche d'investigation n°1

© Swiss topo



Date de la visite	29.05.2008
Cours d'eau	Promenthouse
Type de site	Concession radiée
Nom du Site	Sainte-Marie
Nom de la commune	Prangins
Site retenu?	Intéressant à court ou moyen terme
Coordonnées (X, Y) prise d'eau	510 250/139 700
Coordonnées (X, Y) restitution	510 150/138 750
Dénivellation	13 m concédés
Débits	Débit moyen concédé: 100 l/s, 1.5 m <sup>3</sup> /s au maximum (selon la taille des canaux)
Puissance électrique maximale	100 kW en prenant 1.0 m <sup>3</sup> /s et 13 m
Production électrique	450'000 kWh/an
Type d'environnement	Forêt et pré
Seuil et prise d'eau	<p>Photo 1: Pas de seuil, prise d'eau (derrière le mur)</p>  <p>Photo 1</p>
Passer à poissons	Passer à poissons actuellement (non nécessaire)
Canal d'aménée	<p>Canal d'aménée en eau de 940 m, à curer (photo 2). Autrefois, utilisation de l'eau pour la pisciculture et pour la production d'électricité. Actuellement n'est utilisé que pour la pisciculture. Canal débouchant sur une chambre de mise en charge (à gauche sur la photo 3), et évacuateur de trop plein (à droite sur la photo 3).</p>   <p>Photo 2</p> <p>Photo 3</p>
Local de turbinage	A l'intérieur de la maison, au fond d'un garage. Inexploité depuis de nombreuses années. Place à disposition.
Equipements et canal de fuite	<p>Turbine Francis inutilisable (photo 4) - canal de fuite de type naturel, de 180 m de longueur, large de plus d'un mètre (photo 5)</p>   <p>Photo 4</p> <p>Photo 5</p>
Raccordement électrique	En basse tension au bâtiment à proximité
Accès par route	Aisé
Tarif de reprise selon RPC	28 cts/kWh
Investissement maximal possible	1'500'000 CHF
Conclusions	Puissance intéressante, prise d'eau à restaurer, canaux d'aménée et de fuite encore corrects, à curer (suffisants apparemment pour 1 m <sup>3</sup> /s), bassin de mise en charge + grilles, local de turbinage à adapter. L'investissement maximal possible permet la remise en service du site. L'eau dérivée est également utilisée pour la pisciculture.